

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

Fondettes, le 28 mars 2019

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2019
Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 25
Représentés par pouvoir : 8

L’an deux mille dix neuf, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s’est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Yves PARINGAUX, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Nicole BELLANGER, Christophe GARNIER, Anne JUILLET, Benoît SAVARY, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Anne MONNEAU, Philippe DUBOIS, Yanne BENOIST, Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER.

Le vote du compte administratif s’est déroulé sous la présidence de Catherine PARDILLOS, première Adjointe au Maire, Monsieur Le Maire ayant quitté la salle.

Représentés par pouvoir : Martine ABOT a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN a donné pouvoir à François PILLOT, Bruno MARTEL a donné pouvoir à Dominique SARDOU, David BRAULT a donné pouvoir à Hervé CHAPUIS, Agnès GALLIER a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Camille LECUIT a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, Philippe LACROIX a donné pouvoir à Yanne BENOIST, Ilizette SA a donné pouvoir à Philippe DUBOIS.

Secrétaires de séance : Nicole BELLANGER et Philippe DUBOIS.

Session ordinaire

- **Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal**

Conformément à l’article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire, jusqu’au 1^{er} février 2019. Toutes les décisions du Maire s’inscrivent dans le cadre des crédits ouverts au budget ou des autorisations de programme et crédits de paiement votés par le Conseil Municipal. Toutes les décisions du Maire sont affichées au public dès leur réception par les services de la Préfecture.

1. Approbation du compte de gestion du budget principal 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour le budget principal de l'exercice 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2018 -				
Intitulé		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	Réalisations	5 480 940,43 €	11 551 725,54 €	17 032 665,97 €
Dépenses	Réalisations	5 284 261,65 €	10 738 552,23 €	16 022 813,88 €
Résultat	Excédent	196 678,78 €	813 173,31 €	1 009 852,09 €
	Déficit	-	-	--

2. Approbation du compte de gestion du budget annexe du budget annexe du lotissement Cormier Véron 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour le budget annexe du lotissement Cormier Véron de l'exercice 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT CORMIER VERON - EXERCICE 2018 -				
Intitulé		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	Réalisations	0	0,40	0,40
Dépenses	Réalisations	0	1,00	1,00
Résultat	Excédent	0	--	--
	Déficit	--	0,60	0,60

3. Approbation du compte de gestion du Lotissement Garreau 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour le budget annexe du lotissement Garreau de l'exercice 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT GARREAU - EXERCICE 2018 -				
Intitulé		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	Réalisations	597 729,30 €	620 429,67 €	1 218 158,97 €
Dépenses	Réalisations	355 393,94 €	598 055,30 €	953 449,24 €
Résultat	Excédent	242 335,36 €	22 374,37 €	264 709,73 €
	Déficit	---	-	--

4. Approbation du compte administratif du budget principal 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 3 contre (Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER), désigne Madame la Première Adjointe au Maire pour présider le vote du compte administratif 2018 et approuve le compte administratif du Maire pour le budget principal de l'exercice 2018, qui s'établit comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2018 –				
Intitulé		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	Réalisations	5 480 940,43 €	11 551 725,54 €	17 032 665,97 €
Dépenses	Réalisations	5 284 261,65 €	10 738 552,23 €	16 022 813,88 €
Résultat	Excédent	196 678,78 €	813 173,31 €	1 009 852,09 €
	Déficit	–	–	--

5. Approbation du compte administratif du budget annexe du lotissement Cormier Véron 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 3 contre (Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER), désigne Madame la Première Adjointe au Maire pour présider le vote du compte administratif 2018, approuve le compte administratif du Maire pour le budget annexe du lotissement Cormier Véron de l'exercice 2018 et décide de clôturer le budget annexe du lotissement Cormier Véron.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT CORMIER VERON – EXERCICE 2018 –				
Intitulé		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	Réalisations	0	0,40	0,40
Dépenses	Réalisations	0	1,00	1,00
Résultat	Excédent	0	--	--
	Déficit	--	0,60	0,60

6. Approbation du compte administratif du budget annexe du lotissement Garreau 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 3 contre (Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER), désigne Madame la Première Adjointe au Maire pour présider le vote du compte administratif 2018 et approuve le compte administratif du Maire pour le budget annexe du lotissement Garreau de l'exercice 2018, qui s'établit comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT GARREAU – EXERCICE 2018 –				
Intitulé		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	Réalisations	597 729,30 €	620 429,67 €	1 218 158,97 €
Dépenses	Réalisations	355 393,94 €	598 055,30 €	953 449,24 €
Résultat	Excédent	242 335,36 €	22 374,37 €	264 709,73 €
	Déficit	---	–	--

7. Affectation du résultat du budget principal 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER), constate les résultats du budget principal de l'exercice 2018 et décide l'affectation du résultat 2018 au budget principal 2019 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	MONTANT
Résultat de fonctionnement excédentaire cumulé de l'année 2018	1 836 295,99 €
Couverture du besoin de financement en section d'investissement (1068)	948 548,96 €
Report en fonctionnement (002) à inscrire au budget primitif 2019	887 747,03 €

8. Affectation du résultat du budget annexe du lotissement Cormier Véron 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate les résultats du budget annexe du lotissement Cormier Véron de l'exercice 2018 et décide l'affectation du résultat 2018 du budget annexe du lotissement Cormier Véron comme suit :

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT CORMIER VERON	MONTANT
Résultat cumulé de l'année 2018	5 666,38 €
Couverture du besoin de financement en section d'investissement	0,00 €
Intégration au budget principal de la Ville 2019	5 666,38 €

9. Affectation du résultat du budget annexe du lotissement Garreau 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER), constate les résultats du budget annexe du lotissement Garreau de l'exercice 2018 et décide de reporter les excédents des deux sections au budget 2019 comme suit :

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT GARREAU	MONTANT
Résultat cumulé de fonctionnement	22 374,37 €
Résultat cumulé d'investissement	192 335,36 €

10. Bilan des acquisitions et cessions 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2018 annexé au compte administratif 2018.

BUDGET PRINCIPAL – Etat des cessions immobilières amiables – Délibérations 2018 –						
Bien	Lieu-dit et motif	N° cadastre	m ²	Identité de l'acquéreur	Date	Prix HT en €
Voirie	Les Clérisseaux	ZY 651	34	Département	27/03/18	550,00
TOTAL			34	TOTAL		550,00

BUDGET PRINCIPAL – État des acquisitions immobilières amiables – Délibérations 2018 –						
Bien	Lieu- dit et motif	N° cadastre	m ²	Identité du Cédant	Date	Prix HT en €
Terrain	Le Bourg	CM 225	221	LANDRY	30/05/18	7 500,00
Terrain	La Fosse Cathelin	ZR 123	1 962			2 354,40
Voirie	Le Verger	YB 645	60	MARCEUL	28/06/18	1,00
Voirie	Vau Moron	YH 132	110	TOURAINÉ LOGEMENT	20/09/18	1,00
Terrain	Biens vacants sur le territoire communal		11 852	Biens sans maître	20/09/18	0,00
TOTAL			14 215	TOTAL		9 856,40

11. Débat sur la formation des élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte des actions de formation des élus de l'exercice 2018 (875 €) ; décide de fixer à 3 000 euros, le montant des crédits ouverts pour la formation des élus en 2019 ; détermine l'orientation de la formation des élus ; dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019.

12. Vote des taux des impositions directes locales 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 4 contre (Philippe DUBOIS, Ilizette SA, Yanne BENOIST, Philippe LACROIX), décide de maintenir pour 2019 les taux d'imposition des trois taxes directes locales comme suit :

Taxes	Taux 2019
Taxe d'habitation	19,67 %
Taxe sur le foncier bâti	24,81 %
Taxe sur le foncier non bâti	58,35 %

13. Vote des subventions aux associations pour 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions aux associations pour un montant de 591 298 €, y compris le fonds de soutien aux projets culturels et solidaires pour 2100 € (voir tableaux ci-après et joint) ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6574 du budget principal de l'exercice en cours.

FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS CULTURELS ET SOLIDAIRES 2019 (dossiers retenus)		
Destinataires	Projet	Montant
ACTINIDIA Tours Association de sensibilisation à la permaculture	Participation à l'organisation du festival de la permaculture des 25 et 26 mai 2019 au Château de Taillé (méthode qui vise à concevoir des systèmes s'inspirant de l'écologie naturelle)	800 €
LEGTA AS – Association sportive de l'AGROCAMPUS Tours - Fondettes	Sélection aux jeux internationaux de la jeunesse dans la capitale de Beyrouth au Liban (tournoi de rugby du 19 au 24 juin 2019)	500 €
MONTANT TOTAL		1 300 €

Le montant attribué pour 2019 au titre de l'accompagnement scolaire (dissocié du dispositif de subventionnement annuel classique) s'élève à 6 200 €.

14. Vote du budget principal 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 3 contre (Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER) et 4 abstentions (Philippe DUBOIS, Ilizette SA, Yanne BENOIST, Philippe LACROIX), vote le budget principal 2019 :

BUDGET PRINCIPAL 15 894 945 €	
Recettes réelles de Fonctionnement 11 015 031,59 €	Dépenses Réelles de Fonctionnement 10 104 565 €
Excédent Antérieur Reporté 893 413,41 €	Autofinancement 1 803 880 €
Recettes réelles d'Investissement 2 182 620 €	Dépenses d'investissement 3 986 500 €
Autofinancement 1 803 880 €	

15. Vote du budget annexe du lotissement Garreau 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 3 contre (Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER) et 4 abstentions (Philippe DUBOIS, Ilizette SA, Yanne BENOIST, Philippe LACROIX), vote le budget annexe du lotissement Garreau 2019, comme ci-après :

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT GARREAU 2019					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
71355	Stocks de terrain	118 464,64 €	7015	Vente de terrain	101 667,00 €
608	Frais accessoires	5 576,73 €	002	Excédent antérieur	22 374,37 €
TOTAL		124 041,37 €	TOTAL		124 041,37 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
168748	Remboursement avance de la Ville	310 080,00 €	3555	Stocks de terrains	118 464,64 €
			021	Excédent antérieur	192 335,36 €
TOTAL		310 800,00 €	TOTAL		310 800,00 €

16. Convention avec le Centre communal d'action sociale pour la répartition des frais de fonctionnement au titre de l'occupation du bâtiment communal Les Tonnelles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la convention avec le Centre Communal d'Action Sociale pour le remboursement des charges dans le cadre de l'occupation du bâtiment communal Les Tonnelles ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention à intervenir et toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

17. Versement d'un fonds de concours à Tours Métropole Val de Loire pour l'aménagement de la rue Alfred de Musset

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 364 194,25 € H.T. à Tours Métropole Val de Loire, au titre des travaux d'éclairage public, d'espaces verts et autres équipements d'aménagement de la rue Alfred de Musset à Fondettes ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout acte et document en application de la présente délibération ; dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2020.

18. Versement d'un fonds de concours à Tours Métropole Val pour le programme de voirie 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 183 090 € H.T. à Tours Métropole Val de Loire, au titre du programme de voirie des rues Etienne Jodelle et Pierre de Ronsard ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout acte et document en application de la présente délibération ; dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019.

19. Avenant n° 1 à la convention de gestion financière du Dojo métropolitain Guy Lebaupin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition et de gestion du dojo métropolitain à Fondettes entre la Ville et la Métropole pour forfaitiser annuellement le remboursement des charges de fonctionnement ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'avenant et tout document en application de la présente délibération.

20. Projet de mécénat culturel pour l'installation d'une œuvre d'art sur l'espace public à l'entrée de la Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Sabine LECONTE, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER), décide d'engager une démarche de mécénat culturel au profit de la Ville pour l'acquisition de la sculpture de Laurence DREANO « Un vœu, une étoile » qui sera installée sur l'espace public au rond-point de l'avenue Alfred de Musset ; autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat annexée au projet de délibération avec chacun des mécènes ; autorise Monsieur le Maire à délivrer le reçu fiscal relatif au don et donnant droit à déduction d'impôt ;

21. Convention d'objectifs avec le Comité des Œuvres Sociales du personnel (COS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure une convention d'objectifs pour trois ans (2019-2021) avec le Comité des œuvres sociales du personnel communal (COS de Fondettes - siège 35, rue Eugène Goüin à Fondettes) ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention à intervenir et tout document en application de la présente délibération ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours et suivants.

22. Convention annuelle d'objectifs avec l'association culturelle et d'animations de Fondettes « L'Aubrière »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure une convention d'objectifs avec l'association culturelle et d'animation de Fondettes " L'Aubrière" (siège : 3 rue de la Buzette à Fondettes) pour l'année 2019 ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention à intervenir et tout document en application de la présente délibération ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.

23. Convention d'objectifs avec l'Association « L'Alerte Sportive de Fondettes »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure une convention d'objectifs avec l'association « L'Alerte Sportive de Fondettes » (siège : Allée de la Poupardière à Fondettes) pour l'année 2019 ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention à intervenir ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.

24. Convention d'objectifs avec l'association familiale de Fondettes « La Mômérie »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de conclure une convention d'objectifs avec l'Association Familiale de Fondettes "La Mômérie" (siège : 50 rue des Chaussumiers à Fondettes) pour l'année 2019 ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention à intervenir et tout document en application de la présente délibération ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.

25. Avenant au lot 5 du marché de travaux n°2018-30 pour le réaménagement de la salle Jacques Villeret sur le site de l'Aubrière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure un avenant au lot n° 5 du marché de travaux de réaménagement de la salle Jacques Villeret sur le site de l'Aubrière, attribué à l'entreprise UNIVERS PARQUET (montant de l'avenant : 280 € HT) ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les avenants et tout document en application de la présente délibération ; précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

26. Acquisition de droits indivis sur la parcelle CL n°80 située au lieu-dit L'Aubrière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir le tiers indivis détenu par un particulier sur la parcelle CL 80, d'une superficie de 49 m², moyennant le prix d'un euro symbolique ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents se rattachant à la présente délibération ; précise que cette acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la Commune, cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

27. Convention avec ENEDIS pour la mise en servitude des parcelles communales ZS 1415, 1418, 178 et 727 au lieu-dit La Perrée dans le cadre de l'implantation d'une ligne électrique souterraine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de mise en servitude des parcelles communales ZS 1415, 1418, 178 et 727, situées au lieu-dit « La Perrée », au profit d'ENEDIS, dans le cadre de l'implantation d'une ligne électrique souterraine et ses accessoires, moyennant une indemnité forfaitaire et unique de 20 euros ; décide que la présente constitution de servitude fera l'objet d'un acte notarié et d'une publication au bureau des Hypothèques aux frais d'ENEDIS (siège social est 34 place des Corolles 92 079 Paris La Défense) ;

28. Convention de coopération avec Pôle Emploi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la convention de coopération avec Pôle emploi, représenté par le Directeur du Pôle emploi de Saint-Cyr-sur-Loire (domiciliation du siège social 1, avenue du Docteur Gley, 75987 Paris cedex) ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention à intervenir ainsi que tout avenant pouvant s'y rapporter ;.

29. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de la Commune.

EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES	
Filière TECHNIQUE	
1/ Transformation d'un poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet en un poste de technicien territorial à temps complet Nomination d'un agent suite à une réussite à concours Adjoint de maîtrise principal à 35/35 Technicien territorial ancien effectif : 2 ancien effectif : 1 nouvel effectif : 1 nouvel effectif : 2	
2/ Ouverture d'un poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps complet : Nomination d'un agent suite à une réussite à concours Adjoint technique principal 2ème classe ancien effectif : 15 nouvel effectif : 16	
Filière MEDICO-SOCIALE	
1/ Ouverture d'un poste de Puéricultrice de classe normale à temps complet Nomination d'un agent suite à une réussite à concours Puéricultrice de classe normale ancien effectif : 0 nouvel effectif : 1	
EFFECTIFS DES AGENTS CONTRACTUELS	
Filière SPORTIVE	
1/ Ouverture d' 1 poste d'Éducateur des APS saisonnier à temps complet Poste supplémentaire pour intervenir sur les rendez-vous Sports durant les périodes de vacances scolaires Educateur des APS 35/35 ancien effectif : 1 nouvel effectif : 2	

Affiché le 4 avril 2019

Le Maire de Fondettes,
Cédric de Oliveira

Direction générale des services
– Service des Assemblées –
Dossier suivi par : Mme Dominique HAUDIQUET
☎ 02 47 88 11 02
Courriel : conseilmunicipal@fondettes.fr
Réf/courrier : W/CONSEIL/CM2019/CRM20190327



Hôtel de ville
35 rue Eugène Goüin - CS 60018 – 37230 Fondettes
☎ 02 47 88 11 11 / Fax : 02 47 42 29 82 / Courriel : mairie@fondettes.fr
www.fondettes.fr

6574- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	SUVENTION COMMUNALE	VERSEE PAR TMVL	SUBVENTION TOTALE	Rappel 2018
101 DOLTONIENS	350,00 €		350,00 €	350,00 €
ADDO	785,00 €		785,00 €	785,00 €
AFM TELETHON	300,00 €		300,00 €	0,00 €
ALUMNI POULENC	3 500,00 €		3 500,00 €	3 500,00 €
AMIS DE LA GUINGUETTE	3 000,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	360,00 €		360,00 €	360,00 €
ANSORAA	0,00 €		180,00 €	180,00 €
AP 37	300,00 €		300,00 €	300,00 €
APEL NOTRE DAME	1 300,00 €		1 300,00 €	1 300,00 €
AQUARIOPHILIE	300,00 €		300,00 €	300,00 €
ARAPI	265,00 €		265,00 €	265,00 €
ART ET PATRIMOINE	4 074,00 €	1 376,00 €	5 450,00 €	2 950,00 €
ASF	145 045,00 €	17 036,00 €	162 081,00 €	142 480,00 €
ASSO AIDE FAMILIALE POPULAIRE	300,00 €		300,00 €	300,00 €
ASSOC SPORT ET CULT. LYCEE AGRICOLE	350,00 €		350,00 €	350,00 €
ASSOC SPORTIVE DU LYCEE AGRICOLE	350,00 €		350,00 €	350,00 €
ASSOCIATION FAMILIALE	162 534,00 €	16 480,00 €	179 014,00 €	162 534,00 €
ASSOCIATION FAMILIALE (ajustement repas)	9 164,00 €		9 164,00 €	9 164,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	600,00 €		600,00 €	600,00 €
AUBRIERE (Association culturelle de Fondettes)	190 192,00 €	16 500,00 €	206 692,00 €	187 888,00 €
AVF	1 425,00 €		1 425,00 €	1 425,00 €
BIBLIOTHEQUE SONORE	250,00 €		250,00 €	250,00 €
CHEUR ARTISTES SHOW	150,00 €		150,00 €	150,00 €
CLUB SOUVENIR ANTAN	1 085,00 €		1 085,00 €	1 085,00 €
COMITE DES FETES	3 300,00 €		3 300,00 €	3 300,00 €
COMITE ŒUVRES SOCIALES	35 655,00 €		35 655,00 €	31 003,00 €
COULEURS SAUVAGES	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €
ENFANTS A BORD GUIGNIERE	240,00 €		240,00 €	240,00 €
FAVEC 37	250,00 €		250,00 €	250,00 €
FONDETTAILES	100,00 €		100,00 €	100,00 €
FONDETTES ENTRAIDE	1 400,00 €		1 400,00 €	1 400,00 €
FUNDETA	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
HAND'VISION SPORT EVENEMENT	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
JUMELAGE CONSTANCIA	0,00 €		0,00 €	3 200,00 €
JUMELAGE NAUROD	4 590,00 €		4 590,00 €	4 590,00 €
L'ECOLE S'ENVOLE	350,00 €		350,00 €	350,00 €
LE LAPIN VOYAGEUR	200,00 €		200,00 €	200,00 €
LES ENFANTS DE CAMILLE CLAUDEL	200,00 €		200,00 €	200,00 €
LISTE INDEP. COLLEGE	100,00 €		100,00 €	100,00 €
MOMENTS MUSICAUX DE TOURAINE	1 850,00 €		1 850,00 €	1 850,00 €
SAUVE QUI PLUME	400,00 €		400,00 €	400,00 €
UNICEF	0,00 €		0,00 €	150,00 €
UNION COMMERCIALE	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €
UNION MUSICALE	9 084,00 €	516,00 €	9 600,00 €	9 084,00 €
VMEH 37	200,00 €		200,00 €	200,00 €
FDUC	300,00 €		300,00 €	300,00 €
FONDS SOUTIEN PROJETS CULT. ET SOLIDAIRES	2 100,00 €		2 100,00 €	1 650,00 €
TOTAL	591 298,00 €	51 908,00 €	643 206,00 €	583 433,00 €

Hors com